POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Téléservice Orientation en 3e

Saisie des choix définitifs d'orientation

Additif au guide à l'attention des chefs d'établissement et leurs équipes pour l'accompagnement des parents à la saisie des intentions provisoires d'orientation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Les informations ci-dessous complètent le guide diffusé en janvier 2020 et concernent la saisie des choix définitifs d'orientation.

À partir de la phase définitive, le téléservice est accessible dans le cadre de la simulation d'accès à Scolarité Services pour les chefs d'établissement. Cette simulation permet d'accéder en consultation au téléservice à partir du compte d'un responsable légal, et de visualiser les écrans tels qu'ils sont vus par le responsable.

1. Connexion au téléservice

Les modalités de connexion au téléservice sont identiques pour la phase provisoire et la phase définitive de la procédure d'orientation.

Chaque phase peut être gérée par un représentant légal différent. Les choix définitifs peuvent ainsi être saisis par le parent qui n'a pas fait la saisie en phase provisoire. Une phase renseignée par un représentant ne peut en revanche être modifiée que par ce représentant. Les saisies effectuées sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

2. Saisie des choix définitifs

La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire. **Si le parent qui a saisi les intentions provisoires n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe, le parent qui se connecte pour la phase définitive doit le faire avant de pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.**

La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires, que ce soit pour la 2de générale et technologique-2de STHR ou la voie professionnelle.

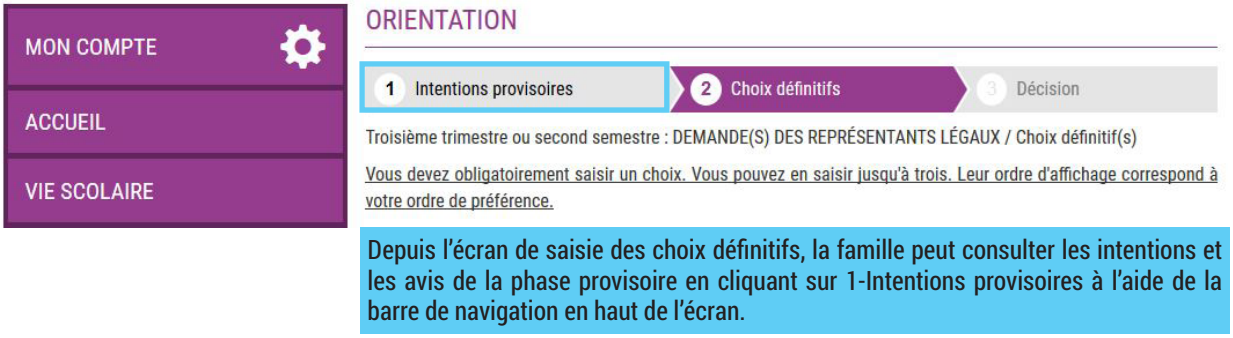

Depuis l'écran de saisie des choix définitifs, la famille peut consulter les intentions et les avis de la phase provisoire en cliquant sur 1-Intentions provisoires à l'aide de la barre de navigation en haut de l'écran.

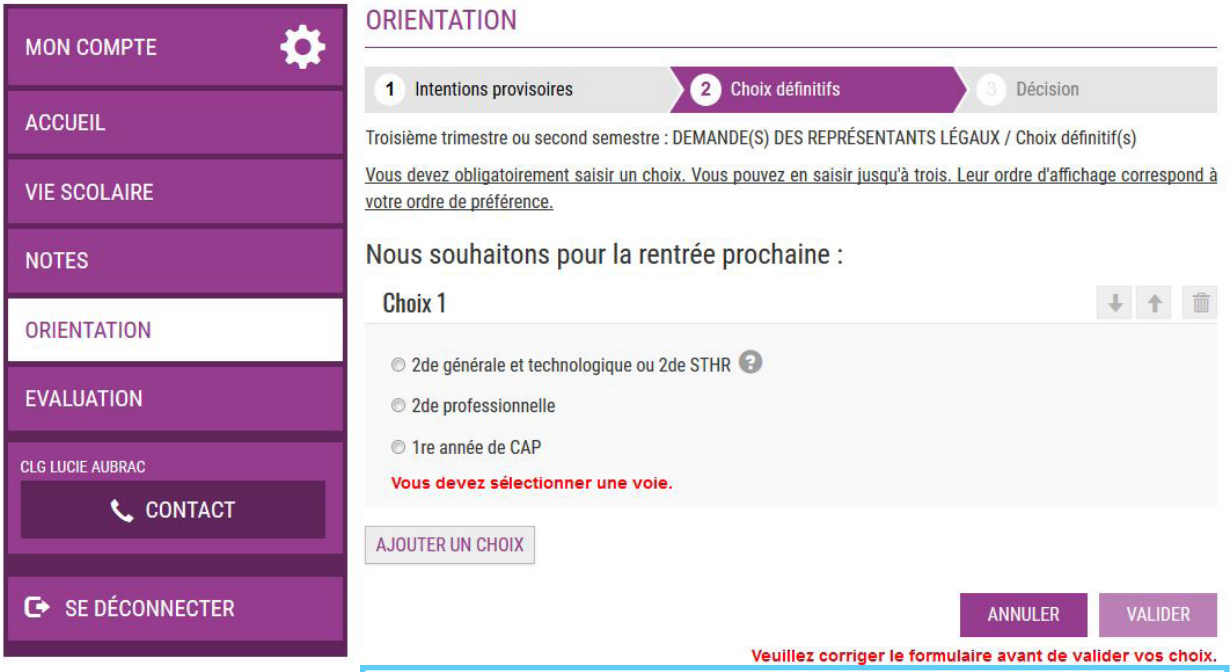

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.

3. Validation des choix définitifs

Si le parent ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés, il n'y aura pas d'e-mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

L'établissement peut visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix définitifs.

Un e-mail récapitulatif est envoyé aux deux responsables, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

E-mail reçu par le responsable qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) choix définitif(s) a (ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Jules DUPOND**.

En voici le récapitulatif :

- Choix 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Choix 2 : 2de professionnelle

  Métier ou formation : Mécanique

  Sous statut d'apprenti

- Choix 3 : 1re année de CAP

  Métier ou formation : Carosserie

  Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

E-mail reçu par le responsable qui est en lecture seule

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42 par Mme Martine DUPOND, nous vous informons par cet email que le(s) choix définitif(s) a (ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Jules DUPOND**.

En voici le récapitulatif :

- Choix 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Choix 2 : 2de professionnelle

  Métier ou formation : Mécanique

  Sous statut d'apprenti

- Choix 3 : 1re année de CAP

  Métier ou formation : Carosserie

  Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.

Vous devez signifier votre accord avec ce(s) choix définitif(s) ou votre désaccord par écrit au chef d'établissement.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

4. Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe

Les établissements doivent fermer le téléservice au moins 24h avant le début des conseils de classe, afin de récupérer les dernières demandes saisies (transfert des dernières demandes du téléservice vers Siècle Orientation durant la nuit).

Une fois les réponses du conseil de classe saisies, **les établissements doivent attendre 24h avant de réouvrir le téléservice** (transfert des dernières réponses de Siècle Orientation vers le téléservice durant la nuit. Les familles ne pourront plus modifier leurs demandes lorsque le transfert aura eu lieu).

Le parent ayant saisi les choix doit répondre aux propositions du conseil de classe :

- en acceptant une des voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « Oui » ou une des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe ;
- OU en refusant toutes les propositions du conseil de classe.

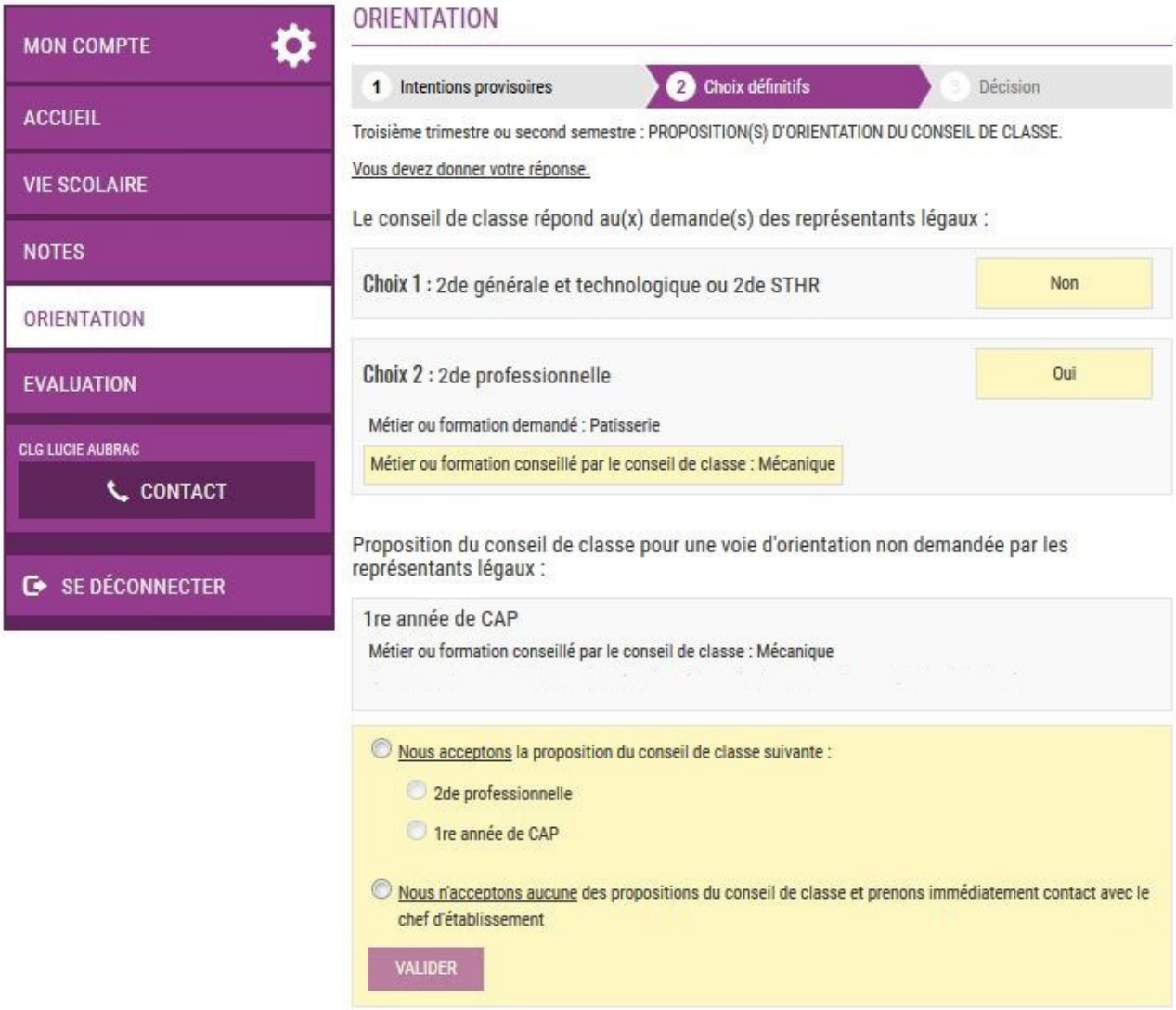

Si le parent quitte la page sans répondre aux propositions du conseil de classe, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :

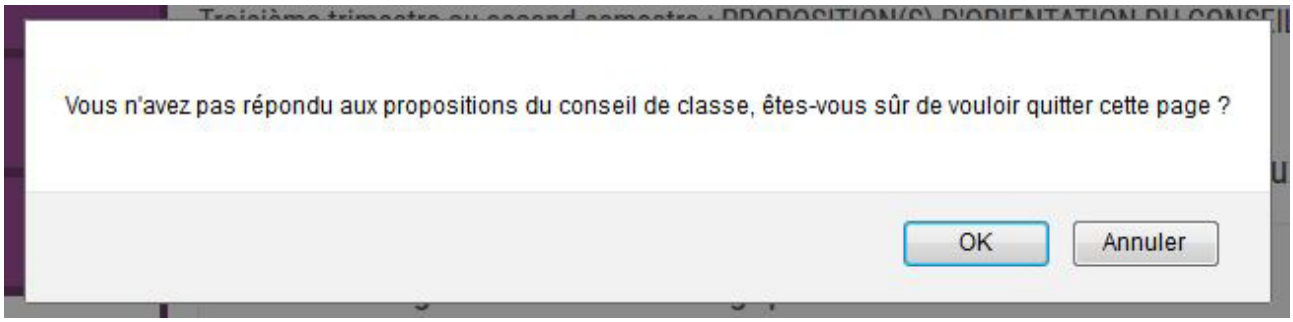

5. Acceptation d'une des propositions du conseil de classe

La proposition du conseil de classe acceptée par le parent devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement, et l'écran ci-dessous s'affiche.

E-mail reçu par le responsable qui a accepté l'une des propositions du conseil de classe

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42, nous vous confirmons par cet email que vous avez accepté la proposition suivante du conseil de classe pour l'élève **Jules DUPOND** :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

E-mail reçu par le responsable qui est en lecture seule

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42 par Mme Martine DUPOND, nous vous informons par cet email que la proposition suivante du conseil de classe a été acceptée pour l'élève **Jules DUPOND** :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

6. Refus de toutes les propositions du conseil de classe

Si le parent n'a accepté aucune des propositions du conseil de classe, l'écran ci-dessous s'affiche qui l'invite à se rapprocher immédiatement du chef d'établissement.

> ⚠ La procédure papier est maintenue pour les situations de désaccord et la phase d'appel (document à disposition dans Siècle Orientation).

E-mail reçu par le responsable qui a refusé toutes les propositions du conseil de classe

Objet : [ORIENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42, nous vous confirmons par cet email que **vous n'avez accepté aucune des propositions du conseil de classe pour l'élève Jules DUPOND**.

Choix définitif(s) demandé(s) :

- Choix 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Choix 2 : 2de professionnelle

Proposition(s) du conseil de classe :

- 1re année de CAP

Un entretien avec le chef d'établissement doit avoir lieu puisque vous n'avez accepté aucune des propositions du conseil de classe.

Si ce n'est pas déjà fait, prenez immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

E-mail reçu par le responsable qui est en lecture seule

Objet : [ORIENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 12/12/2019 à 10:58:42 par Mme Martine DUPOND, nous vous informons par cet email qu'**aucune des propositions du conseil de classe n'a été acceptée pour l'élève Jules DUPOND**.

Choix définitif(s) demandé(s) :

- Choix 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Choix 2 : 2de professionnelle

Proposition(s) du conseil de classe :

- 1re année de CAP

Un entretien entre le chef d'établissement et le responsable légal qui a répondu aux propositions du conseil de classe doit avoir lieu, puisqu'aucune des propositions n'a été acceptée.

Veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement en cas de désaccord et/ou si vous souhaitez être présent lors de cet entretien.

Bien cordialement,

COLLEGE SIMONE VEIL
BATIMENT ADMINISTRATION
26 RUE DU COLLEGE
38000 GRENOBLE
01 02 03 04 05
college.simone-veil@ac-grenoble.fr

7. Deuxième responsable légal

Écrans de saisie des choix définitifs, de consultation et de réponse aux propositions du conseil de classe

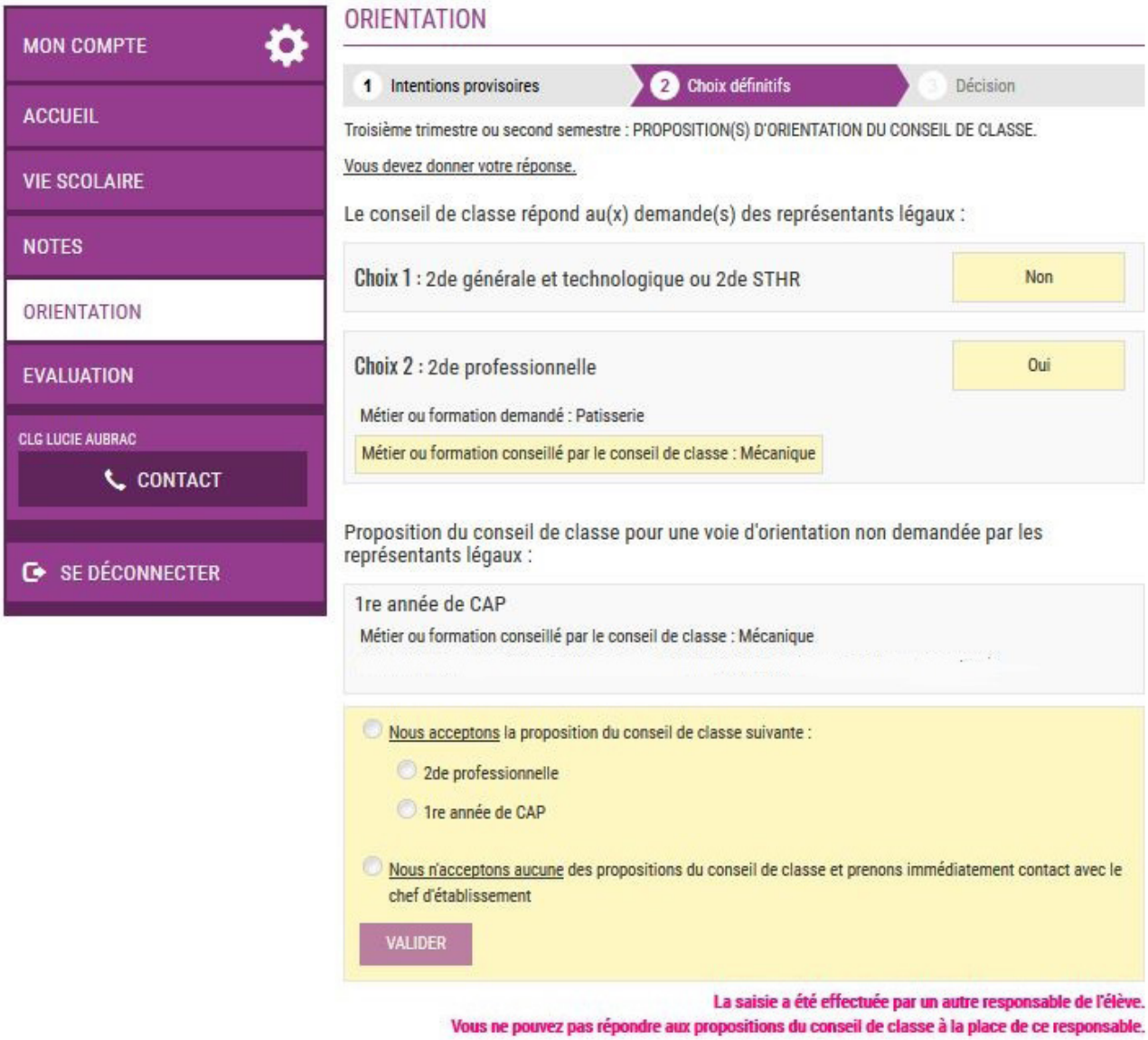

Écrans « Décision »

8. Élève

Écrans de saisie des choix définitifs, de consultation et de réponse aux propositions du conseil de classe

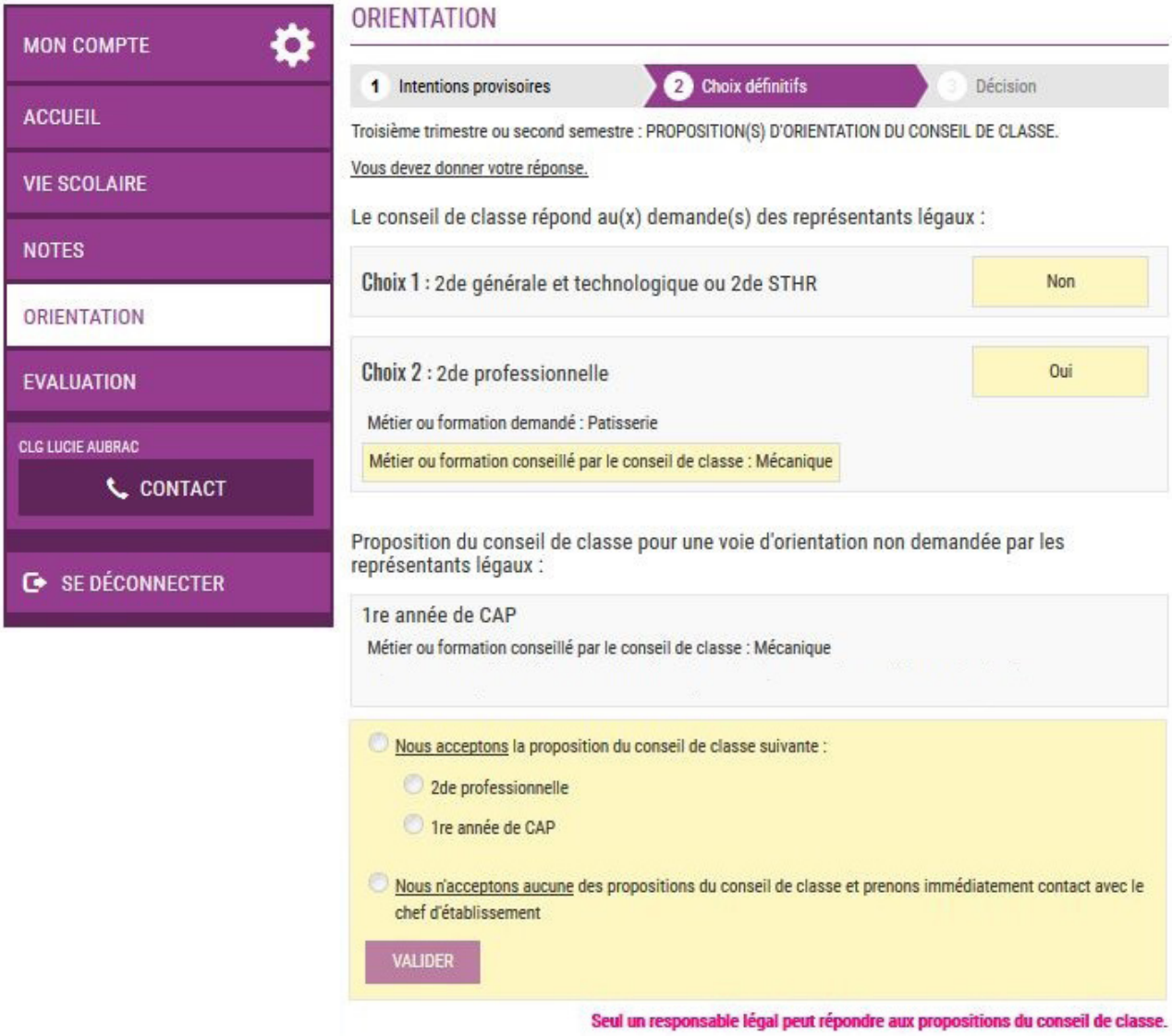

Écrans « Décision »

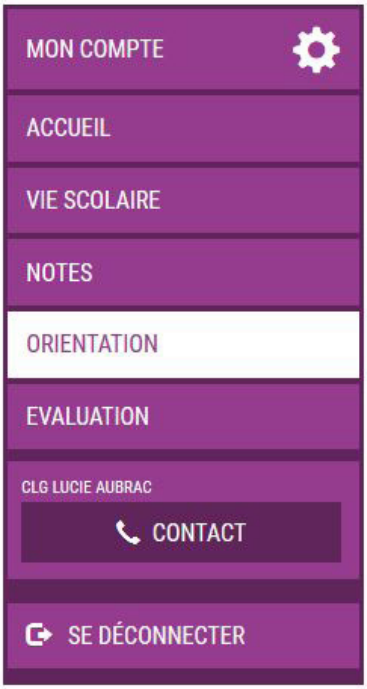

ORIENTATION

1 Intentions provisoires | 2 Choix définitifs | 3 Décision

Un responsable légal n'a accepté aucune des propositions du conseil de classe. Il doit prendre contact avec le chef d'établissement.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE